

Tabagisme et usage du tabac

Le but de cette politique est d'améliorer la santé des employés salariés et non syndiqués horaires de Graphic Packaging en encourageant le sevrage des produits du tabac.

Policy:

Tous les biens non syndiqués possédés ou loués par Graphic Packaging International ou ses filiales doivent être sans tabac, ce qui signifie que l'utilisation de produits du tabac, y compris, mais sans s'y limiter, les cigarettes, les cigares, les pipes, les cigarettes électroniques (« e-cigarettes ») ou tout autre dispositif de vaporisation personnel ainsi que le tabac à chiquer, sans fumée et soluble est strictement interdite. Même si l'immeuble loué où résident les employés n'est pas sans tabac et permet aux autres locataires d'utiliser des produits à base de fumée ou de tabac, tous les employés de GPI doivent se conformer à cette politique lorsqu'ils se trouvent sur la propriété. De plus, tous les employés salariés et non syndiqués qui résident sur les campus de GPI et qui ne sont pas désignés comme étant sans tabac doivent se conformer à cette politique. Tous les produits du tabac doivent être stockés dans le casier, le sac à main ou le véhicule de la personne et ils ne doivent être visibles à aucun moment. Le cas échéant, cette politique couvre toutes les zones internes et externes; les aires de stationnement – y compris les véhicules privés lorsqu'ils se trouvent sur la propriété de GPI; toutes les entrées et sorties; et tous les véhicules appartenant à l'entreprise, loués et/ou en crédit-bail.

Les autres emplacements de GPI s'achemineront vers des campus sans tabac dans la mesure du possible. Les employés doivent consulter les politiques locales en matière de tabagisme et d'usage du tabac pour obtenir plus de conseils.

Dans les cas où la loi l'impose, les emplacements concernés doivent respecter toutes les réglementations en matière de tabagisme et d'usage du tabac.

Responsabilités de tous les employés, entrepreneurs, stagiaires, visiteurs et autres concernant le respect de la politique antitabac de GPI

Le respect de la politique susmentionnée incombe à tous les employés salariés et non syndiqués de GPI, et le non-respect de cette politique entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les contractants, les stagiaires et les visiteurs ne sont pas autorisés à utiliser des produits du tabac sur les propriétés de GPI, qu'elles soient louées ou possédées, et peuvent être invités à quitter les lieux s'ils contreviennent à la présente politique.

Responsabilités des directeurs et des superviseurs concernant le respect de la politique antitabac de GPI

La présente politique sera appliquée par des mesures administratives prises par les directeurs et les superviseurs. En général, les directeurs et les superviseurs sont responsables de s'assurer que les employés sous leur direction sont informés de la politique et s'y conforment, et de prendre les mesures appropriées en cas de non-respect.

Tout responsable ou superviseur qui observe des violations de la politique doit signaler ces violations au superviseur de l'employé en question. Une fois que le supérieur hiérarchique de l'employé a été informé de la violation, ou si le supérieur hiérarchique constate directement une violation commise par un employé placé sous sa direction, il est responsable de discuter de la violation avec l'employé et de prendre les mesures disciplinaires appropriées. La Société n'exercera pas de représailles contre les employés qui signalent des violations de cette politique. Les directeurs devraient consulter un représentant des ressources humaines pour obtenir des conseils sur les mesures disciplinaires appropriées.

Les employés qui se livrent à des activités licites, y compris fumer, lorsqu'ils ne travaillent pas, ne seront pas sanctionnés conformément à cette politique. Cela n'affecte pas l'application de la politique de la Société en matière de drogue et d'alcool.